CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1298 **Valable du 10/04/2025 au 09/04/2027**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/01/1989
Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Dénomination sociale : ENTREPRISE MORALES

31 AVENUE DE LA LIBERATION
65000 TARBES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TARBES

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 349 958 454 00036
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 0830761

Assurance Responsabilité travaux :
SMABTP F30837W1244000/001 519734

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMABTP F30837W1244000/001 519734

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 05 62 36 24 00 **Fax :** 05 62 36 31 85
Portable : 06 33 21 95 19
Responsabilité légale : MORALES MACARENA CO-GÉRANT
MORALES ANGEL GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Responsable Technique : MORALES MACARENA

Site internet :
E-mail : contact@entreprise-morales.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	7	EFF2A	623 042	CA3
Dans l'activité	3	EFF1	207 504	CA1

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification probatoire	Ouvrages extérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 22/02/2024	10/04/2025	09/04/2027

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM